



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

établissements

Question écrite n° 73558

Texte de la question

M. André Aschieri attire l'attention de Mme la garde des sceaux, ministre de la justice, sur la vétusté des établissements pénitentiaires français. En effet, sur les 186 actuellement en fonctionnement en France, seuls 43 sont postérieurs à 1984, 108 étant antérieurs à 1912. Dans plus de la moitié des cas, ces établissements installés dans de vieux bâtiments sont, dans leur agencement actuel, fonctionnellement inadaptés aux régimes de détention. Ainsi, seuls 55 établissements construits ou entièrement rénovés depuis 1968 satisfont aux normes actuelles de détention. Il s'interroge donc sur les conséquences négatives de cette vétusté des établissements sur les personnels surveillants ainsi que sur les détenus.

Données clés

Auteur : [M. André Aschieri](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (9^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 73558

Rubrique : Système pénitentiaire

Ministère interrogé : justice

Ministère attributaire : justice

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 février 2002, page 1053